



***Transmis par courriel uniquement***

Le 8 juillet 2021,

M. Marc Croteau  
Sous-ministre et Administrateur du chapitre 23  
de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois  
Ministère de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de démantèlement, nettoyage et remise en état des sites de camps mobiles —  
Demande n° 10 par Club Chambeaux inc.  
Décision : Attestation de non-assujettissement  
V/Référence : 3215-21-014**

---

Monsieur le Sous-ministre,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social inscrite au Titre II de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (ci-après la Commission) a procédé à l'analyse des renseignements préliminaires qui lui ont été transmis par M<sup>me</sup> Mélissa Gagnon, de votre ministère, le 10 mai 2021, concernant le projet en rubrique.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme gouvernemental de démantèlement de campements mobiles qui ont été utilisés par le passé principalement par les pourvoyeurs pour la chasse sportive aux caribous.

Compte tenu des informations obtenues, la Commission est d'avis que ce projet présente, d'une part, des impacts mineurs sur l'environnement et, d'autre part, des conséquences positives sur le milieu nordique et ses habitats. Ainsi, conformément à l'article 192 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la Commission décide de ne pas assujettir le projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social.

La Commission souhaite mentionner au promoteur qu'advenant l'ouverture de lieux d'enfouissement en territoire isolé (LETI), ce dernier devra déposer une demande de non-assujettissement à l'Administrateur provincial pour la création de ceux-ci. Le promoteur pourrait également inclure les informations en lien avec la création de LETI aux futures demandes de non-assujettissement pour le démantèlement des camps mobiles et ainsi éviter le dépôt de plusieurs demandes.

Enfin, tenant compte que seize (16) des dix-huit (18) campements mobiles faisant l'objet de la présente demande sont situés dans le territoire d'intérêt de la nation Naskapi, nous informons également cette dernière de la décision de la Commission.

Veillez agréer, Monsieur le Sous-ministre, mes salutations distinguées.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pierre Philie". The signature is written in a cursive style with two large loops at the beginning.

Pierre Philie

cc: Chef Noah Swappie, Nation Naskapi de Kawawachikamach